



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2020-0019

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur le changement d'un coformulant ; la modification du classement du produit ; l'ajout de 2 nouveaux sites de fabrication pour la substance active IPBC et la modification de l'adresse du site de fabrication pour la famille de produits biocides **SIKKENS CETOL WP 567(BPD)**,*

de la société

Akzo Nobel Industrial Coatings AB

enregistrée sous le numéro

BC-VN093874-01

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits biocides.

Vu les conclusions de l'évaluation du 17/04/2025.

Considérant que la famille de produits répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012:

Considérant que des données confirmatoires concernant l'efficacité du mode d'application par trempage selon la norme FN 152 sont nécessaires

Article 1^{er}

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi du produit sont précisées en annexe.

Article 2

De nouveaux essais confirmant l'efficacité du mode d'application par trempage selon la norme EN 152 devront être soumis dans le cadre du renouvellement d'autorisation du produit.



Article 3

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 30 janvier 2026.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le 17/06/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...
Charlotte Grastilleur
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	SIKKENS CETOL WP 567(BPD)
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	8
------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Akzo Nobel Industrial Coatings AB
	Adresse	Staffanstorpsvägen 50, 20517, Malmö, Suède
Numéro de demande	BC-VN093874-01	
Type de demande	Demande de changement mineur d'une autorisation de mise sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Akzo Nobel Industrial Coatings AB
Adresse du fabricant	Staffanstorpsvägen 50 20517 Malmö Suède
Emplacement du site de fabrication 1	Staffanstorpsvägen 50 20517 Malmö Suède
Emplacement du site de fabrication 2	Akzo Nobel Deco GmbH Vitalisstraße 198-226 59827 Köln Allemagne

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH, Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569, Köln Allemagne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH - 4002, CH-1870 Basel, Monthey Suisse
---	---

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH, Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569, Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Seven Continent Green Chemical Co., Ltd. Plant location North Area of Dongsha, Chem-Zone, Zhangjiagang, 215600 Jiangsu Chine

Substance active	Tebuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH, Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569, Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Cropsciencecorp., P.O.Box 4913 Hawthorn Road, MO 64120-001, Kansas City Etats-Unis

Substance active	Tebuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH, Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569, Koln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	JIANGSU SWORD AGROCHEMICALS CO., LTD, Binhai Economic Development Coastal Industrial Park, PC 224500 Jiangsu Chine

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	<i>Troy Chemical Corporation</i>
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road, PO Box 955 07932 New Jersey Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L 07105 Newark, New Jersey, Etats-Unis

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	<i>Troy Chemical Company BV</i>
Adresse du fabricant	<i>Poortweg 4C 2612 PA Delft Pays-Bas</i>
Emplacement des sites de fabrication	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,60 (Pure) 0,61 (Technique)	0,60 (Pure) 0,61 (Technique)
Propiconazole	1-((2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl)methyl)-1H-1,2,4-triazole	Substance active	34590-94-8	262-104-4	0,90 (Pure) 0,97 (Technique)	0,90 (Pure) 0,97 (Technique)
Tébuconazole	(RS)-1(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol. Ratio 1:1	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,30 (Pure) 0,32 (Technique)	0,30 (Pure) 0,32 (Technique)
MIT	2-methylisothiazol-3(2H)-one	Produit de protection	2682-20-4	220-239-6	0,01	0,01
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Produit de protection	2634-33-5	220-120-9	0,01	0,01
OIT	2-N-Octyl-2H-isothiazol-3-on	Produit de protection	26530-20-1	247-761-7	0,004	0,004

2.2. Type de formulation

Autre liquide destiné à être utilisé sans dilution (AL)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta-RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,60 (Pure) 0,61 (Technique)	0,60 (Pure) 0,61 (Technique)
Propiconazole	1-((2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl)methyl)-1H-1,2,4-triazole	Substance active	34590-94-8	262-104-4	0,90 (Pure) 0,97 (Technique)	0,90 (Pure) 0,97 (Technique)
Tébuconazole	(RS)-1(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol. Ratio 1:1	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,30 (Pure) 0,32 (Technique)	0,30 (Pure) 0,32 (Technique)
MIT	2-methylisothiazol-3(2H)-one	Produit de protection	2682-20-4	220-239-6	0,01	0,01
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-on	Produit de protection	2634-33-5	220-120-9	0,01	0,01
OIT	2-N-Octyl-2H-isothiazol-3-on	Produit de protection	26530-20-1	247-761-7	0,004	0,004

2.2. Types de formulations

Autre liquide destiné à être utilisé sans dilution (AL)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2 <i>Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B</i> <i>Sensibilisation cutanée, catégorie 1</i>
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme <i>H360D : Peut nuire au fœtus</i> <i>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée</i>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <i>H360D : Peut nuire au fœtus</i> <i>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée</i>
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette). P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	Contient du 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (MIT), du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), du 2-N-Octyl-2H-isothiazol-3-one (OIT), du Propiconazole et du 3-Iodo-2-propinylbutylcarbamate (IPBC).

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Usage industriel

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsables du bleuissement du bois Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Domaine(s) d'utilisation	Ne convient pas à une utilisation en intérieur du bois traité. Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Application sur bois résineux uniquement
Méthode(s) d'application	Application superficielle par : - trempage entièrement automatisé - trempage manuel - déluge - pulvérisation fermée automatisée (tunnel de pulvérisation)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Champignons responsables du bleuissement du bois : 124 – 160 mL de produit / m ² de bois – 1 application Champignons destructeurs du bois : 130 – 160 mL de produit / m ² de bois – 1 application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût de 120 L en PEHD

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour les applications de trempage manuel, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 6 à minima pendant l'application du produit et la manipulation du bois fraîchement traité
- Pour les applications automatisées, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 4 à minima pendant l'application du produit et la manipulation du bois fraîchement traité.
- Utiliser des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Usage professionnel

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsables du bleuissement du bois Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Ne convient pas à une utilisation en intérieur du bois traité. Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Application sur bois résineux uniquement
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau ou par trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Champignons responsables du bleuissement du bois : 124 – 160 mL de produit / m ² de bois – 1 application Champignons destructeurs du bois : 130 – 160 mL de produit / m ² de bois – 1 application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût de 120 L en PEHD Bidon de 5 ou 20 L en métal recouvert d'une laque époxy phénolique

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour les applications manuelles, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 6 à minima pendant l'application du produit et la manipulation du bois fraîchement traité.
- Tenir éloignés les personnes non protégées et les animaux de la zone traitées pendant 48h ou jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Ce produit est destiné à être utilisé sur du bois qui n'est pas en contact avec le sol, exposé en permanence aux intempéries ou abrité mais fréquemment mouillé.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Se laver les mains après utilisation.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Stocker entre 5 et 30 °C dans l'emballage d'origine.
- Durée de stockage : 1 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-01
Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Light Oak Classic J006T, J006
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-02
Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Old Pine Classic J073T, J073
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-03
Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Pine Classic J077T, J077
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-04
Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Douka J245
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-05
Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Dark Oak Classic J009T, J009
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-06
Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Teak Classic J085T
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-07



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567BPD Brown J007				
Numéro d'autorisation	FR-2020-0019-01-08				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,60 (Pure) 0,61 (Technique)
Propiconazole	1-((2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl)methyl)-1H-1,2,4-triazole	Substance active	34590-94-8	262-104-4	0,90 (Pure) 0,97 (Technique)
Tébuconazole	(RS)-1(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol. Ratio 1:1	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,30 (Pure) 0,32 (Technique)
MIT	2-methylisothiazol-3(2H)-one	Produit de protection	2682-20-4	220-239-6	0,01
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Produit de protection	2634-33-5	220-120-9	0,01
OIT	2-N-Octyl-2H-isothiazol-3-on	Produit de protection	26530-20-1	247-761-7	0,004